

Demande de remboursement	Aucun montant minimum ☉ Créneau horaire de saisie : 00H00 16H30 23H59 ☒ date de valeur [J = jour ouvré] : J + 1 J + 2
Paiement des intérêts	Chaque mois par débit d'office
Frais de dossier	1 800 €
Commission de non-utilisation	0,08 % de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen Périodicité identique aux intérêts

Ainsi,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire M57;

Vu le besoin prévisionnel de trésorerie de l'année 2024,

Considérant la nécessité d'ouvrir une ligne de trésorerie compte tenu des niveaux de trésorerie de la Ville,

Le Conseil Municipal, avec 19 voix POUR, 1 voix CONTRE (Marcel PIGNAL-JACQUARD) et 1 ABSTENTION (Jérôme HASSAN),

DECIDE

-D'APPROUVER l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne au taux €STR1 + une marge de 0,88 % pour un montant de 1 800 000 €,

-D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le contrat et tous les documents afférents à ce dossier,

-D'AUTORISER Monsieur le Maire à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues dans le contrat d'ouverture de crédit,

-D'INSCRIRE pour l'année 2024 en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au paiement des frais et intérêts.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Olivier JACQUIER



Le secrétaire,

Pierre GILIBERT